

À l'internat, il faisait boire les élèves puis abusait d'eux

Justice Un ancien directeur de l'internat du Collège Beau Soleil (VD) sera jugé en mars pour actes d'ordre sexuel avec des enfants.

Fabiano Citroni

fabiano.citroni@lematin.ch

Nous avons rencontré David, alors 26 ans, il y a deux ans. Il nous avait raconté les abus sexuels subis une dizaine d'années auparavant au Collège alpin Beau Soleil, à Villars-sur-Ollon (VD), une des écoles privées les plus prestigieuses du pays. Le jeune homme mettait en cause celui que tout le monde appelait «Monsieur Luc», le directeur de l'internat, et assurait que d'autres enfants avaient aussi été abusés.

Quelques jours plus tard, David était entendu par le Ministère public de l'Est vaudois. Son audition a donné lieu à une enquête qui vient de se terminer. Le 17 janvier, Monsieur Luc, directeur de l'internat entre 2000 et 2004, a été renvoyé en jugement pour actes d'ordre sexuel avec des enfants et contrainte sexuelle. Il risque plusieurs années de prison pour avoir commis des atteintes sur plusieurs élèves, notamment âgés de moins de 16 ans. «Je suis soulagé d'apprendre que cette enquête est bouclée et qu'elle a confirmé ce que je dénonçais», confie David. Son avocat, Me Véronique Fontana, souligne «l'énorme courage» qu'il a fallu à son client «pour briser le silence, plus de dix ans après les faits».

«C'était comme un père»

Selon nos informations, l'instruction a mis en lumière le pouvoir de Monsieur Luc, un ressortissant canadien, dans l'établissement. Le directeur de l'internat, quadragénaire à l'époque, était une figure paternelle de substitution pour ces enfants âgés de 11 à 19 ans. «C'était comme un père pour moi», diront en substance les quatre anciens élèves entendus en cours d'enquête.

Il faut dire que Monsieur Luc, qui était aussi professeur d'histoire, vivait dans l'établissement. Il avait un appartement de 3,5 pièces au centre du bâtiment et il passait la majeure partie de son temps avec des jeunes qui ne voyaient leurs parents qu'une fois par mois, en moyenne.

Le quadragénaire était une figure incontournable de l'école. Il pouvait faciliter la vie des étu-



«J'ai été victime d'attouchements sexuels à l'internat du Collège Beau Soleil»

Plainte David affirme avoir été abusé par l'ancien chef de l'internat de l'établissement vaudois. Dix ans après les faits, il trouve le courage de l'attaquer en justice.

Fabiano Citroni

fabiano.citroni@lematin.ch

Dans les heures, les jours, les semaines qui ont suivi les faits, en 2004, David, alors ado, a essayé de se convaincre qu'il ne s'était rien passé, que «Monsieur Luc» n'avait rien fait de mal. Puis il a compris que le chef de l'internat avait commis «quelque chose de grave». Mais David n'a rien dit pour autant. Même pas à ses parents, qu'il voyait toutes les cinq ou six semaines. Il a essayé d'enterrer l'affaire, de tout oublier. Surtout que Monsieur Luc était comme un deuxième père pour lui, «c'était mon mentor».

Les années ont passé. David a quitté la Suisse, il s'est installé à Londres. Mais il n'a jamais oublié les attouchements subis alors qu'il n'était qu'un gamin, la main de Monsieur Luc sur son sexe, le mélange de surprise et

pris son courage à deux mains. Il s'est rendu à l'étude de Me Véronique Fontana avant de déposer une plainte pénale contre Monsieur Luc, chef de l'internat jusqu'en 2004.

«Porter plainte dix ans après les faits, ça peut sembler long. Mais il faut du temps pour comprendre qu'on a été abusé et sentir qu'on est prêt à partir au combat pour que la vérité éclate. Je sais qu'en saisissant la justice, je vais me replonger dans l'histoire. Mais j'ai repris confiance en moi aujourd'hui.»

Pas de vengeance

David, qui accepte de témoigner à visage découvert, ne semble pas animé d'un sentiment de vengeance. Le ton posé, les mots pesés, il attend de la justice qu'elle établisse les faits, détermine la responsabilité de Monsieur Luc, mais aussi des anciens dirigeants de l'école. «S'avaient-

rompu. Il a démissionné et il a dû quitter le collège le jour même.

mais également un autre élève.

Le directeur de l'internat ne sévissait pas seulement dans son appartement. Selon les récits des élèves interrogés par la justice, il les réveillait le matin en soulevant leur couette et en rigolant de leur érection matinale, il regardait leur sexe sous le duvet à l'aide d'une lampe torche, il les maitait sous la douche, les savonnait, les touchait.

Monsieur Luc a abusé d'élèves pendant plusieurs années. Mais aucun, semble-t-il, n'a osé en parler lorsqu'il était encore en fonction. Lors de l'instruction, un ancien élève aurait dit qu'il s'était senti sale à l'époque, qu'il n'avait pas su quoi faire et que, finalement, il n'avait rien dit. Les élèves abusés avaient honte de ce qu'ils avaient subi et ils craignaient de ne pas être crus s'ils en parlaient. Un autre élément peut

«Il a mis en place un processus machiavélique élaboré et ciblé contre des enfants vulnérables et seuls»

Me Véronique Fontana, avocate de deux plaignants

expliquer leur silence. Les enfants savaient que Monsieur Luc les couvrirait en cas de problème. Il expliquait ainsi à des parents surpris de voir leur enfant ivre devant eux que cela pouvait arriver avec des adolescents.

Le prévenu est resté muet

Mis en cause par quatre personnes, comment l'ancien directeur de l'internat s'est-il défendu devant la justice? Il est resté muet. Dans le cadre d'une commission rogatoire, il a en effet pu être atteint au Canada, mais il a invoqué son droit au silence. «Un innocent a toujours envie de s'expliquer. En refusant de le faire, il exerce un droit absolu, mais c'est un comportement de coupable», estime Me Fontana.

Le procès de Monsieur Luc est prévu mi-mars. S'il ne se présente pas, l'audience sera renvoyée de deux mois. Elle aurait alors lieu avec ou sans lui. Si le Canadien était condamné, la Suisse pourrait demander au Canada qu'il exécute sa peine dans ce pays. Il ne pourrait en tout cas plus passer la frontière sous peine d'arrestation. «Moi, c'est sûr, je serai présent au procès», annonce David. ●

* Nom connu de la rédaction

Comment S3 a réussi à repousser la faillite

Faillite Swiss Space Systems a fait reporter l'échéance d'une année à l'aide de promesses d'investissement douteuses.

Un accord d'investissement signé par un groupe hongkongais portant sur 300 millions de dollars, plus 125 millions pour acquérir un Airbus. C'est l'une des pièces versées à la requête d'ajournement de faillite déposée par la holding Swiss Space Systems auprès du Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois en novembre 2015. Une somme délicate, qui dépasse les capacités d'une banque. Du lourd pour une start-up payernoise.

Durant une année, jusqu'à la faillite prononcée le 14 décembre 2016, le CEO de Swiss Space Systems, Pascal Jaussi, a multiplié les promesses face à la juge, qui s'est montrée très conciliante, allant jusqu'à prolonger de six mois l'ajournement. Mais les investissements et lettres d'intention, de montants variables, ne se sont jamais concrétisés, contrairement au prêt de 500 000 francs octroyé par l'État de Vaud en août 2015.

À l'image des employés, des partenaires de la société, de l'administration, des autorités vaudoises et des médias, le tribunal aura donc participé à l'aveuglement collectif autour de Swiss Space Systems, une start-up aux allures de village Potemkine. Son CEO, Pascal Jaussi, est désormais poursuivi par le Ministère public fribourgeois pour induction de la justice en erreur et incendie intentionnel: le 26 août 2016, quatre jours après la troisième audience devant le tribunal, il aurait mis le feu à sa voiture pour faire croire à une agression. Il nie en bloc les accusations.

L'«homme d'affaires» iranien

La justice fribourgeoise soupçonne également l'ancien pilote d'avoir produit une fausse garantie bancaire de 30 millions de dollars qui a servi à recapitaliser S3, la société fille de Swiss Space Systems. Une annonce peu étonnante au vu du profil du signataire de cette garantie, Amin Forati, un «homme d'affaires» d'origine iranienne accusé de fraude par au moins deux personnes à l'étranger, désormais prévenu à Fribourg pour faux dans les titres - ce qu'il réfute. Son credo, selon deux de ses deux victimes présumées: faire de l'argent avec l'argent des autres. Swiss Space Systems n'y a peut-être pas coupé puisque, selon nos informations, Pascal Jaussi s'était engagé à remettre 7 millions d'euros à l'Iranien à réception de la garantie bancaire.

Lors de la première audience, le 9 février 2016, l'administrateur de la société et son «investisseur» se sont présentés ensemble devant la juge. Aidé de son laptop, sur lequel il a pour habitude de faire miroiter des comptes bien fournis, Amin Forati a égrainé les promesses. Sa société dubaïote allait investir quelque 12 millions d'ici fin mars, puis 50 autres millions dans un deuxième temps. Fin mars, ce montant s'est transformé en 30 millions sur la base d'une pseudo-garantie provenant de l'Axiom Credit Bank, un établissement fantôme sis à Singapour. Le degré de complexité des deux hommes devra être déterminé dans la suite de l'enquête, selon le procureur Raphaël Bourquin. Entendu en novembre dernier, Amin Forati serait actuellement à Téhéran, où il rencontre également des problèmes avec la police, selon nos informations. Un contrat de travail avec S3 lui avait permis d'obtenir un permis B en Suisse.

Garanties rejetées

Le 4 juin 2015, peu après sa première rencontre avec Pascal Jaussi au printemps, l'Iranien avait signé un premier contrat prévoyant son entrée au capital de la société pour 12 millions de francs en échange de la gestion exclusive de S3 Middle East. Il avait ensuite déclaré ne pas pouvoir honorer ses engagements à cause des sanctions économiques contre l'Iran, puis avait fourni différentes garanties bancaires allant de 5 millions à 1 milliard d'euros, toutes rejetées par les banques. Comment le document de l'Axiom Credit Bank a-t-il pu passer la barrière de la fiduciaire, du notaire et du Registre du commerce? Questionnés par «Le Matin Dimanche» à l'automne dernier, tous se renvoyaient la balle ou se retranchaient derrière le secret professionnel et la responsabilité de l'administrateur. Interrogé au sujet de la clémence du tribunal, le secrétaire de l'Ordre judiciaire vaudois précise pour sa part que le but de l'ajournement de faillite est «d'offrir à une société en difficultés financières un délai supplémentaire pour assainir sa situation», dans l'espoir d'éviter les «conséquences irréversibles d'une faillite». Il relève également qu'aucune des décisions d'octroi et de prolongation de l'ajournement de faillite n'a fait l'objet d'un recours. En septembre 2016, deux créanciers s'étaient pourtant opposés en vain à la demande de prolongation de 6 mois. «Faute de moyens financiers, nous n'avons malheureusement pas pu recourir au Tribunal cantonal», précise l'un d'entre eux.

Camille Krafft

Publicité

OUI AU FONDS FORTA LE 12 FÉVRIER.

www.agglomerations-regions.ch



Théo HUGUENIN-ELIE, Grégoire JUNOD, Eric FEHR, Barbara SCHWICKERT

Pour les agglomérations et les régions, votez OUI au fonds FORTA le 12 février.

Contrôle qualité

Une pollution aiguë touche le Tessin

Air La concentration de particules fines particulièrement élevées dans tout le Tessin inquiète les autorités qui annoncent de possibles mesures dès demain.

En raison d'une longue période de sécheresse, la concentration des particules fines (PM10) est très élevée dans tout le Tessin. La situation est critique, a indiqué hier le Département cantonal du territoire. Le taux limite fixé à 50 mg/m³ par l'ordon-

nance fédérale est largement dépassé de Biasca à Chiasso. Airolo constitue l'exception.

Le département invite la population à éviter autant que possible l'usage des véhicules privés et à réduire le chauffage dans les habitations. Des mesures plus incisives vont être prises dès le début de la semaine, a encore précisé le département en évoquant une «pollution aiguë».

Les zones les plus touchées sont celles de la plaine du Ve-

deggio, près de Lugano où la station de mesure indiquait vendredi 105 mg/m³, ainsi que celle du Mendrisiotto (sud du Tessin). Au début de l'hiver déjà, le gouvernement tessinois avait annoncé s'attendre à devoir prendre des mesures contre cette forme de pollution.

La situation du canton transalpin est particulière. Ailleurs en Suisse, dans les conditions météorologiques de ces dernières semaines pourtant propices à ce genre de pollution, les va-

leurs ont certes été par endroits supérieures à la norme, mais sans aucun danger pour la population.

Rien à voir avec la situation en France, où les autorités ont dû prendre des mesures. Plusieurs régions de l'Hexagone à l'est comme à l'ouest, dont l'Ile-de-France, ont connu un pic de pollution ces derniers jours.

Au nord des Alpes, la situation est déjà en train de s'améliorer, le soleil ayant pu percer.

ATS